



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Autoroutes

Question orale n° 30

### Texte de la question

M. Didier Migaud attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur le projet autoroutier Amberieu-Grenoble-Sisteron. Il souhaite notamment connaître si la circulaire du ministre de l'équipement, du logement et des transports du 15 décembre 1992, concernant la conduite des grands projets nationaux d'infrastructures, et le décret du 26 février dernier, pris à l'initiative du ministre de l'environnement de l'époque, sur les études d'impact, s'appliqueront bien à ce projet comme les deux ministres en question s'y étaient engagés.

### Données clés

**Auteur :** [M. Migaud Didier](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 30

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** équipement, transports et tourisme

**Ministère attributaire :** équipement, transports et tourisme

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 avril 1993, page 174

**Réponse publiée le :** 30 avril 1993, page 273

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 28 avril 1993